



Jean Pascal THOREL
François DINEUR
Natacha MESNILDREY
Mickaël ENGUERRAND
Reynald GEMY
Céline MADRALA
Morgane MARC
Lucie PERRIER
Associés

SAS INSTITUT DE L'AGRICULTURE DURABLE
38 Rue des Mathurins
75008 PARIS

***Rapport spécial du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées***

Exercice clos le 31 décembre 2019

UNE SOCIÉTÉ DU



PTBG & Associés, Experts-comptables et Commissaires aux comptes
Campus Effiscience Caen, 1 rue du Bocage, 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 46 21 71 - Fax 02 31 46 21 72
www.ptbg.fr – contact@groupeptbg.fr

SAS AU CAPITAL DE 1 541 300 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN-NORMANDIE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CAEN. RCS CAEN B 478 606 205 00035 - NAF 6920 Z - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 864 786 062 05 AGRÉMENT OF 251 401 999 14

membre du groupement
INAA **ABSOLUCE**
GROUP Conseils d'entrepreneurs

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la SAS INSTITUT DE L'AGRICULTURE DURABLE,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

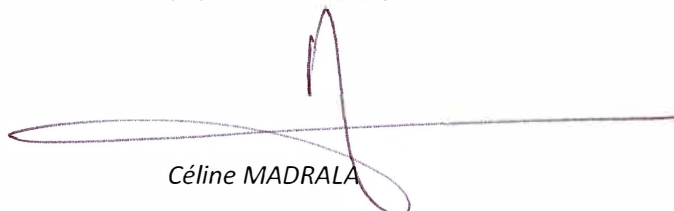
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Colombelles, le 4 septembre 2020
Le Commissaire aux comptes
SAS PTBG & Associés



Céline MADRALA